



Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : c'est confirmer une volonté de promouvoir la dignité humaine au travers les droits reconnus aux citoyens.



AVEC L'APPUI FINANCIER DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

PLATE-FORME

**DESC
MALI**

**PLATE - FORME
DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS DU MALI**

**Dix Bonnes Raisons
Pour ratifier
le Protocole Facultatif
se rapportant
au Pacte international
relatif aux Droits
Economiques, Sociaux
et Culturels au Mali**

*Comité de pilotage du plaidoyer
composé des représentants de :*

- ❖ *Ministère de la Justice*
- ❖ *l'Assemblée Nationale*
- ❖ *la Commission nationale des droits de l'homme*
- ❖ *la Confédération syndicale des travailleurs du Mali*
- ❖ *la Plate-forme DESC du Mali*

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme - Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest



Nations Unies Droits de l'homme
Haut-Commissariat aux droits de l'homme

BP.2744, Tel :(+223)202089 61/66782205
Courriel : plateformedescmali@gmail.com
Bamako, Mali

1. Faire de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels le fondement de la politique de développement humain au Mali

L'adhésion souveraine du Mali au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à travers sa ratification, consacre la volonté de protéger et promouvoir la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels en tant que facteur de développement humain.

2. Permettre à chaque malienne et à chaque malien de faire valoir ses droits économiques, sociaux et culturels sur le plan international

La ratification offre aux citoyens la possibilité de faire valoir leurs droits économiques, sociaux et culturels (DESC) au niveau international en cas de manquement de l'Etat du Mali.

Ainsi, la ratification du Protocole facultatif habilitera le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CoDESC) des Nations Unies à recevoir et examiner les plaintes (communications) des particuliers ou groupes de particuliers du Mali au terme de l'épuisement des voies de recours internes.

3. Renforcer la possibilité pour chaque malienne et chaque malien de se prévaloir de ses droits économiques, sociaux et culturels sur le plan national

La ratification renforce l'opportunité offerte aux populations de saisir les juridictions nationales pour faire valoir leurs DESC. Le travail du CoDESC orientera les juridictions nationales et nourrira la jurisprudence nationale en développant davantage le contenu substantif des droits économiques, sociaux et culturels et les obligations afférents des États.

4. Chaque malienne et chaque malien pourra invoquer le Protocole facultatif pour accéder aux droits économiques, sociaux et culturels

Cette capacité de faire valoir ses droits tant au niveau national qu'international est donnée, sans distinction aucune, à toutes les maliennes et maliens, individuellement et collectivement, pour favoriser la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

5. Consacrer le caractère universel, inaliénable, indissociable, interdépendant et intimement lié des droits de l'homme

La ratification du Protocole fera entrer les DESC dans une nouvelle ère. Ils seront mis sur un pied d'égalité avec les droits civils et politiques et, à leur instar, leur justiciabilité et leur inaliénabilité seront davantage consacrées.

6. Renforcer les dispositions de réalisation et de jouissance des droits économiques, sociaux et culturels au Mali.

La ratification renforce l'engagement de l'Etat à assurer la réalisation progressive des DESC. Elle renforce les dispositions des articles 17 à 21 de la Constitution du Mali ainsi que l'approche droits humains dans la programmation.

L'Etat est encouragé à créer les conditions effectives de pleine jouissance des DESC, à formuler des politiques publiques cohérentes pour répondre aux préoccupations fondamentales des populations et à traduire dans les faits les principes juridiques consacrés dans la Constitution ainsi que dans le Pacte international et son Protocole Facultatif .

La ratification du Protocole ouvre la voie à l'appropriation des DESC en vue de leur jouissance effective ainsi que les modes de saisine par les citoyens.

7. Renforcer les positions de l'Etat dans les négociations avec les organismes internationaux de coopération et de solidarité en faveur des droits économiques, sociaux et culturels au Mali.

Le Pacte prévoit l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale destiné à favoriser une meilleure application des droits reconnus.

Les États Parties au Protocole qui feraient l'objet d'une communication ou d'une enquête pourront bénéficier d'une assistance spécialisée et technique, de manière à renforcer les capacités nationales dans le domaine des DESC.

La ratification du protocole renforce les positions de l'Etat dans les négociations avec les organismes de coopération internationale en faveur des droits économiques, sociaux et culturels.

8. Renforcer l'ancrage de l'Etat de droit et de la démocratie au Mali

Le Mali a signé le protocole facultatif le 24 septembre 2009. La ratification permettra son entrée en vigueur. Le Mali devra ensuite procéder à l'harmonisation de sa législation interne en vue de permettre aux individus et groupes d'individus, s'estimant lésés dans la jouissance de leurs DESC, d'ester en justice.

9. Doter le Mali d'un cadre juridique répondant aux aspirations de droits des citoyens.

Avec la ratification l'Etat a l'opportunité de procéder à un examen approfondi de sa législation, de ses pratiques et procédures administratives afin de s'assurer qu'elles sont en conformité avec les aspirations de droits de l'homme des citoyens.

10. Renforcer la crédibilité et la légitimité de l'Etat sur la scène nationale et internationale

Par l'opportunité qu'offre le rapport aux citoyens et à la Communauté Internationale d'apprécier les efforts consentis, les défis rencontrés et les actions envisagées dans le domaine de la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels, le Mali renforce sa crédibilité dans les relations internationales ainsi que la légitimité de sa vision et ses options de développement humain.